Réponse appel à contribution sur les orientations pour un Appel d'Offres Flexibilités Décarbonées couvrant les périodes 2025-S1 2026

Question 1 : Une date de remise des offres AOFD en juillet vous convient-elle ?

Dans l'hypothèse où la date de juillet 2024 serait retenue pour le dépôt des offres portant sur 2025 et T1 2026, nous souhaiterions que soient introduits des assouplissements pour tenir compte de l'incertitude d'ici au T1 2026.

Question 2 : Etes-vous en faveur de l'évolution des conditions d'éligibilité des sites à l'AOFD ?

Même s'il semblerait que la DGEC est revenu sur l'impossibilité du cumul entre l'AOFD et le mécanisme CEE, Elax Energie tient à réaffirmer que nous sommes défavorables à cette vision. Nous pensons en effet que cette règle serait un frein important au développement de la flexibilité dans le résidentiel. En effet, les acteurs de ce secteur combinent les deux actions pour dégager assez de valeur pour le consommateur. Cependant qu'il s'agit de deux actions indépendantes.

Question 3 : Etes-vous en faveur de ce lotissement ?

Question 4. Etes-vous en faveur du rehaussement du pas d'offres de 0,1 MW à 1 MW ?

Nous sommes opposés au rehaussement du pas d'offre à 1 MW. Ce rehaussement constituerait une barrière à l'entrée pour les petits acteurs comme Elax Energie.

Question 5. Etes-vous en faveur des principes de clearing tels que proposés ?

Nous ne comprenons comment le critère de l'enveloppe budgétaire pourrait exclure des offres, alors que le prix de clearing de l'enchère de décembre n'est pas encore connu au moment de la désignation des lauréats. Par ailleurs, nous sommes favorables à ce qu'il soit fait plus de transparence à ce sujet aux acteurs, pour qu'ils puissent estimer les risques de ne pas être retenu.

Question 6 : Etes-vous en faveur des modalités d'engagement annuel à l'AOFD ?

Question 7 : Commencer un contrat au S2 2025 présente-t-il un intérêt pour vos capacités de flexibilité ?

Question 8 : Etes-vous en faveur des principes de définition de la plage d'engagement tels que proposés ?

Elax Energie estime que les plages d'engagement doivent être similaires à celle du mécanisme de capacité. Par ailleurs, il semble que RTE a identifié des heures à risque sur le début de nuit (confère GT mécanisme de capacité). Il pourrait être alors intéressant d'allonger la plage du soir au début de nuit.

Question 9 : Etes-vous en faveur des modalités de redéclaration de la capacité de flexibilité contractualisée telles que proposées ?

Oui pour les lots annuels uniquement. Il est important de conserver cette flexibilité pour les lots pluriannuels.

Question 10 : Etes-vous en faveur du ratio 11/15 – 4/15 pour répartir les engagements entre le S1 et le S2 d'une période d'engagement ?

Oui, cela permet de donner plus de visibilité en amont de la période.

Question 20 : Proposition EE 1 : Etes-vous en faveur des modalités de signalement et de la répartition des Jours Signalés EE ?

Elax Energie souhaiterait que RTE simplifie les dates et heures de publication des jours signalés et harmonise avec les jours PP1/PP2 du mécanisme de capacité.

Question 21 : Proposition EE 2 : Avez-vous des commentaires sur les modalités de signalement des jours dans la proposition EE 2 ?

Elax Energie est en faveur de la proposition de RTE de laisser des jours à la main de l'opérateur d'effacement.

Question 22 : Proposition EE 2 : Sur les jours à la main de l'OE, seriez-vous en mesure d'envoyer un signal d'activation à vos sites avant J-1, en J-3 ou en W-1 par exemple ? C'est-à-dire d'identifier une opportunité d'activation et de vendre le bloc d'énergie avant la tenue de l'enchère day-ahead, d'avoir une chaine d'activation en mesure de signaler une activation avant le J-1, et d'avoir prévu cette possibilité dans les contrats d'effacement avec vos sites. A l'inverse, seriez-vous en mesure d'envoyer un signal d'activation en infrajournalier ?

Elax Energie ne voit pas actuellement d'intérêt particulier à avoir des signaux d'effacement avant J-1.

Question 23 : Proposition EE 1 : Etes-vous en faveur des principes de calcul du niveau de disponibilité en sous-option plafond de prix ?

Question 24 : Proposition EE 2 « Jours à la main de l'OE » : Etes-vous en faveur des principes de calcul du niveau de disponibilité en sous-option plafond de prix ?

Elax Energie estimation que les niveaux des seuils hauts et bas devraient mieux tenir compte des prix de marché de la période d'engagement.

Question 25 : Etes-vous en faveur de retenir la valeur de 70% du plafond européen de l'enchère day-ahead comme niveau de prix spot requérant une activation des capacités de flexibilité contractualisées déclarées disponibles dans la liste d'engagement ?

Oui.

Question 26 : Etes-vous en faveur des évolutions proposées pour la comptabilisation des heures d'activation à pleine puissance ?

Elax Energie est en désaccord avec la proposition de regarder que les heures entières d'activation, cela a pour effet de défavoriser les opérateurs d'effacements réalisant plusieurs effacements de moins d'une heure, alors même que ceux-ci peuvent être plus utile au réseau si bien placés (pour la même durée totale d'effacement) qu'une heure d'effacement consécutive.

Question 27 : Etes-vous en faveur des évolutions proposées pour le calcul du niveau de disponibilité en sous-option Energie Effacée ?

Elax Energie est en désaccord avec le principe de compter les heures d'effacement à plus de 80% de la puissance AOE. Cela ajoute une contrainte non justifiable par rapport aux autres options, dont le calcul est uniquement basé sur une disponibilité moyenne.
Par ailleurs, ça pénalise les portefeuilles en forte croissance, et donc les petits acteurs. Ainsi un acteur dont le portefeuille doublerait entre l'hiver de début d'année et celui de fin d'année, ne remplirait pas le critère d'un tiers d'heures à 80% de la puissance AOE (en cas de répartition 11/15 sur janvier-mars et 4/15 sur novembre-décembre), alors même que ses effacements seraient parfaitement réalisés.

Question 28 : Proposition EE 2 : Etes-vous en faveur des évolutions proposées pour le calcul du niveau de disponibilité en sous-option Energie Effacée ?

Question 29 : Etes-vous en faveur que la seule sous-option proposée aux contrats du lot 1 (EE ≤ 1 MW) soit la sous option Energie Effacée ?

Elax Energie est fortement en désaccord avec cette proposition car l'option énergie effacée pénalise les petits acteurs pour les raisons évoquées à la question 27.

Question 30 : Etes-vous en faveur du nombre d'heures minimal et objectif de la sous-option énergie effacée à l'AOFD ?

Elax Energie est en phase avec les nombres d'heures minimal et objectif présenté par RTE pour le complément AOFD, bien que nous souhaitions réitérer notre désaccord avec la contrainte d'un tiers d'heures à 80% de la puissance AOE.

Question 31 : Quelle est votre proposition de signalement des jours EE privilégiée ?

Elax Energie est en faveur de la proposition « EE 2 » de RTE.

Question 31 : Les acteurs sont invités à faire remonter toutes les améliorations qu'ils souhaitent apporter à l'option EE de l'AOFD.

Pas de remarque complémentaire.